



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 10/2023

Je soussignée Annie GOUPIL, maire de FLINES LEZ RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Vu (1)

Arrête :

Vincent LECLERCQ

60, rue du Hem

59148 FLINES LEZ RACHES

Association :

MAM la Maison des Cigognes

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Le 26 février 2023 de 7 heures à 14 heures

à l'occasion de (4)

Vide dressing

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines lez Râches, le 27 janvier 2023



Le Maire

Signé

Annie GOUPIL

(1) indiquer le cas échéant les références du certificat de conformité du local utilisé
(2) Nom, prénoms, profession, adresse
(3) indiquer l'emplacement
(4) indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, braderie, etc...